

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. NOUVELLE EXÉCUTION IMMINENTE DANS LE MISSOURI

David Zink, 56 ans, doit être exécuté le 14 juillet dans le Missouri. Il a été condamné à la peine capitale en juillet 2004 pour un meurtre commis trois ans auparavant.

Le 12 juillet 2001, des policiers se sont rendus sur les lieux d'un accident de la route près de Stafford, dans le Missouri. Ils y ont trouvé une voiture appartenant à Amanda Morton. Les autorités ont découvert par la suite que le pick-up de **David Zink** était entré en collision avec celle-ci et que les deux personnes concernées étaient reparties dans le véhicule de cet homme. Amanda Morton, 19 ans, a été portée disparue et le propriétaire d'un motel l'a identifiée comme étant la femme qui s'était présentée à la réception avec David Zink pour prendre une chambre. Arrêté à son domicile, ce dernier a avoué l'homicide d'Amanda Morton et a conduit la police jusqu'à son corps.

Il souffre de problèmes psychologiques de longue date. Un psychologue a conseillé à ses avocats de le rencontrer souvent, de se montrer clairs et cohérents, de le tenir informé de l'affaire et de veiller à ce qu'il ait le sentiment de participer. Cependant, ils n'ont pas pu suivre ces conseils. En effet, en raison d'une charge de travail trop importante, de restrictions budgétaires et d'autres problèmes auxquels les services d'assistance judiciaire devaient faire face, David Zink a été représenté par six avocats différents avant son procès. En outre, le procès a été ajourné à plusieurs reprises et les relations entre l'accusé et ses représentants juridiques se sont détériorées. Le psychologue a conclu que, en 2003, le différend entre les avocats et leur client était irréconciliable. Or, la défense ne l'a pas signalé au juge.

Début 2004, David Zink a décidé de se représenter lui-même. Il a expliqué au juge que sa décision se fondait sur le fait qu'il était mal représenté par ses avocats. Le juge l'a autorisé à se représenter lui-même sans se pencher sur ses affirmations concernant les défaillances de ses avocats et leur manque de communication avec lui.

Bien que les jurés aient finalement entendu un témoignage sur les problèmes psychologiques et l'enfance difficile de David Zink, après que celui-ci a autorisé ses avocats à le représenter pendant la phase de détermination de la peine, ils n'ont pas su que ses lésions cérébrales étaient peut-être la conséquence d'une encéphalite méningée qu'il avait contractée à l'âge de trois ans. En juin 2015, un neuropsychologue a évalué David Zink et a conclu qu'il souffrait d'une « forte déficience » sur certains aspects du fonctionnement exécutif et présentait une « anomalie mentale nette dans le traitement neurocognitif ». Il a précisé que « les problèmes les plus aigus en matière de traitement de l'information se [présentaient] lorsque les déficits [étaient] exacerbés simultanément par des facteurs multiples, notamment le stress, l'urgence, la privation de sommeil, la consommation d'alcool et/ou d'autres substances » mais que David Zink continuerait d'avoir un fonctionnement satisfaisant en prison comme cela était le cas depuis 2004. Les nombreux codétenus soutenant le recours en grâce de David Zink ont expliqué que celui-ci éprouvait des remords, qu'il s'était réadapté et qu'il apportait des contributions positives à la vie de la prison.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'empêcher l'exécution de David Zink et de lui accorder une grâce ;
- dites-vous préoccupé par les éléments faisant état de graves problèmes liés à sa représentation juridique au procès ;
- ajoutez que le jury n'a pas été informé du lien éventuel entre une maladie contractée dans son enfance et ses lésions cérébrales ;
- faites remarquer que David Zink s'est réadapté et apporte une contribution positive à la prison et à la vie de ses codétenus ;
- expliquez que vous ne cherchez aucunement à minimiser la gravité du crime dont il est question dans cette affaire.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 JUILLET 2015 À :

Bureau du gouverneur Jay Nixon

P.O. Box 720, Jefferson City, MO 65102, États-Unis

Fax : + 1 573 751 1495

Courriel : via le site <http://governor.mo.gov/contact/>

Formule d'appel : **Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. NOUVELLE EXÉCUTION IMMINENTE DANS LE MISSOURI

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au cours du dernier mois, environ 18 codétenus de David Zink (qu'ils appellent « Zink ») ont signé des déclarations à l'appui de son recours en grâce. Un détenu purgeant une peine de réclusion à perpétuité indique : « Zink a été le premier détenu à m'aider en 20 ans de prison. Des membres de gangs me donnaient beaucoup de mauvais conseils [...]. Zink m'a sorti de la spirale des gangs et m'a permis de comprendre ce que je devais faire [...]. Depuis des années, Zink m'aide aux plans personnel et juridique. Zink m'a appris à réfléchir avant d'agir [...]. Zink m'a appris à ne jamais baisser les bras, à continuer à me rendre à la bibliothèque de droit [...]. Zink est un détenu calme. Il n'a aucun problème avec les surveillants. Il nettoie notre aile à fond. Quand Zink se met à nettoyer, il le fait vraiment. Et les surveillants apprécient. Zink influence beaucoup de gars ici. Il est une véritable bénédiction pour moi et de nombreux autres détenus. »

Un autre détenu se rappelle : « Le jour où ils ont enfermé Zink en vue de son exécution a été un jour très triste et émouvant pour chacun de nous. Au moins 30 détenus, des noirs comme des blancs, sont entrés dans la bibliothèque de droit ce jour-là pour me dire ce qu'il s'était passé. Je n'avais jamais vu une telle émotion dans l'unité. Les détenus ont beaucoup d'estime pour Zink. »

Un troisième détenu écrit : « Je sais que Zink éprouve des remords parce qu'il me l'a dit. Il m'a donné les détails concernant son crime. Je sais que ça a été brutal. Il m'a dit que 'cette pauvre jeune fille ne méritait pas de mourir'. Je ne me suis jamais documenté sur l'affaire de Zink. Je l'ai simplement laissé me la décrire. Mais mon ex-femme s'y est intéressée. Elle en a déduit que Zink était quelqu'un de mauvais. Mais je connais Zink maintenant. Je sais que c'est un ami loyal. C'est un gars bon, honnête et fiable [...]. Les gens peuvent changer. J'ai changé. Ici, on ne se voit plus du tout de la même manière. Je suis devenu quelqu'un de meilleur et je sais que Zink aussi [...]. Je suis persuadé que Zink ne représente plus une menace pour quiconque, je suis prêt à parier ma date de libération. »

Un quatrième détenu déclare : « Je sais que le crime de Zink était odieux. J'ai du mal à m'imaginer aujourd'hui qu'il puisse être impliqué dans cette affaire. Il est totalement différent de celui qu'il était. Je sais qu'il éprouve d'immenses remords [...]. Si l'État l'exécute, ça ne résoudra rien. » Un autre écrit : « David Zink fait partie de ces condamnés à mort qui sont toujours prêts à aider les détenus plus jeunes dès qu'ils le peuvent. Il a une influence très positive. Il m'a parlé de son affaire. Il a exprimé beaucoup de remords. Il regrettait énormément ce qu'il avait fait. C'est très rare que quelqu'un ici parle de son affaire en reconnaissant sa culpabilité. Il faut éprouver bien des regrets et faire preuve d'une grande humilité. » Enfin, un dernier explique : « David Zink est le seul homme que je connaisse qui se plierait en quatre sans rien attendre en retour. Qui d'autre le ferait ? David Zink m'a témoigné de l'amour et du respect alors qu'il ne me connaissait même pas. »

Lorsque la Cour suprême des États-Unis a annulé les lois relatives à la peine de mort dans l'affaire *Furman c. Géorgie* (1972), l'un des juges a écrit que ce châtement était unique par son caractère « totalement irrévocable », son « rejet de toute possibilité de réadaptation du condamné, qui est pourtant l'objectif fondamental du système pénal » et sa « renonciation absolue à tout ce qui s'inscrit dans le concept d'humanité ». Malgré cela, la Cour a confirmé les lois révisées dans l'affaire *Gregg c. Géorgie* (1976). Dans une décision rendue le 29 juin 2015, deux juges ont indiqué : « Bien que la Cour ayant statué dans l'affaire *Gregg* ait espéré que la peine de mort serait administrée équitablement, il apparaît de plus en plus clairement aujourd'hui, avec 40 ans de recul, que la peine capitale est infligée arbitrairement, c'est-à-dire sans la cohérence raisonnable qui est nécessaire au plan juridique pour concilier son utilisation et les exigences constitutionnelles. » Depuis 1976, 1 411 personnes ont été exécutées aux États-Unis, dont 84 dans le Missouri. Jusqu'à présent en 2015, 17 personnes ont été exécutées aux États-Unis, dont quatre dans le Missouri. Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances. À l'heure actuelle, 140 pays sont abolitionnistes en droit ou dans la pratique.

Nom : David Zink
Homme

AU 152/15, AMR 51/2050/2015, 8 juillet 2015

